

L'objet de la présente politique est d'encadrer les ententes de commandites et de partenariat conclues par la CADEUL et ses filiales. En tant qu'association étudiante prestataire de nombreux services et organisatrice de plusieurs événements, la Confédération a la responsabilité de veiller à ce que les ententes qui la lient respectent les critères éthiques auxquels elle souscrit.

### **Définitions**

- a) Commandite : Entente en vertu de laquelle une entité externe à la CADEUL lui offre un soutien financier, matériel ou de toute autre nature, en échange de visibilité ou de tout autre avantage promotionnel;
- b) Partenariat : Entente en vertu de laquelle une entité externe à la CADEUL lui offre un soutien financier, matériel ou de toute autre nature, en échange de services ou d'avantages non-promotionnels.

### **Application**

#### ***Champ d'application***

La présente politique s'applique l'ensemble des services, activités et événements de la CADEUL et de ses filiales. Ceci inclut notamment les éditions d'automne et d'hiver du Show de la Rentrée, les Jeux interfacultaires, l'agenda universitaire, l'affichage sur les babillards CADEUL, ainsi que les services, activités et événements du Pub universitaire, du dépanneur Chez Alphonse, des succursales du Café l'Équilibre et des installations alimentaires gérées par la CADEUL.

#### ***Responsabilité de l'application***

Pour les services, activités et événements de la Confédération, les officiers sont responsables de l'application de la présente politique.

Pour les services, activités et événements des filiales de la CADEUL, la direction de chacune des filiales est responsable de l'application de la présente politique.

### **Suivi**

Un comité sur l'éthique des commandites formé spécifiquement à cette fin veille à l'application rigoureuse de la présente politique. Le comité peut se pencher sur toute entente de commandite ou de partenariat passée ou à venir.

En cas de non-respect des conditions d'application énoncées ci-dessous ou de toute situation jugée problématique par le comité, celui-ci pourra en aviser les responsables respectifs de l'application de la présente politique.

Si la situation problématique n'est pas corrigée par les responsables de l'application de la politique, le comité pourra en aviser le conseil d'administration de la CADEUL, qui prendra les mesures jugées appropriées.

### ***Plainte***

Le comité sur l'éthique des commandites est chargé de recevoir et d'analyser toutes les plaintes visant les ententes de commandite et de partenariat de la Confédération et de ses filiales.

Pour être recevable, une plainte doit être signifiée de manière écrite à la vice-présidence aux affaires institutionnelles et indiquer précisément l'entente de commandite ou de partenariat visée par la plainte.

Le comité doit procéder en toute diligence à l'étude de la plainte, selon la procédure qu'il juge approprié.

### ***Fonctionnement du comité sur l'éthique des commandites***

Le comité sur l'éthique des commandites est formé de la vice-présidence aux affaires institutionnelles et de deux membres du conseil d'administration qui ne sont pas officiers.

Le comité se réunit au besoin.

### **Conditions d'acceptation**

En plus de se conformer aux lois en vigueur, les offres de commandite et de partenariat devront respecter les conditions suivantes :

- a) Ne pas inclure une représentation portant atteinte à la dignité humaine que ce soit :
  - i) En réduisant la personne au statut d'objet;
  - ii) En présentant ou en induisant un stéréotype dégradant;
  - iii) En valorisant un comportement discriminatoire;
  - iv) De toute autre façon jugée valable par les responsables de l'application de la présente politique;
- b) Ne pas porter atteinte à l'image de la Confédération;
- c) Respecter le droit de la Confédération de maintenir son indépendance devant tout groupement, parti ou mouvement politique en ce qui concerne la gestion, l'administration et le déroulement de l'événement, de l'activité et du service commandité;
- d) Éviter tout conflit avec les ententes de commandite ou de partenariat actuellement en vigueur.